

## A propos d'inclusion

L'inclusion des élèves en situation de handicap en Italie : synthèse du rapport de Mmes Caraglio et Gavini, Inspectrices Générales.

2de partie.

Les enseignants de soutien constituent un aspect fondamental du processus inclusif en Italie. Ils sont demandés par le chef d'établissement au vu du diagnostic fonctionnel et de l'avis du conseil de classe. La loi fixe un ratio d'un enseignant de soutien pour 138 élèves. Des dérogations existent en cas de handicap particulièrement lourd. Ces enseignants ont principalement deux missions : veiller à la bonne mise en œuvre de l'inclusion de l'élève, et être une ressource pour toute la classe. L'enseignant de soutien est en effet affecté à une classe et non un élève.

Il y a 138 849 enseignants de soutien en Italie, contre 35 769 postes spécialisés en France...

Deux types d'accompagnement supplémentaires existent : les assistants à la communication (cécité, surdité, autisme), et les assistants éducatifs, qui aident au développement de l'autonomie. Malgré tout, les diminutions budgétaires viennent affaiblir le bon déroulement de l'inclusion scolaire, et les familles se déclarent parfois insatisfaites.

Le chef d'établissement est un acteur central : il dirige toutes les procédures prévues par la loi, élabore un plan de formation pour les enseignants. Il préside les différents groupes de travail, qui opèrent à l'échelle de l'élève ou de l'établissement.

La formation des enseignants spécialisés exige 60 crédits universitaires (dont 300 heures de stage). Le ministère vient d'introduire

un module obligatoire dans la formation des enseignants ordinaires, afin de redéployer les enseignants spécialisés sur les cas les plus lourds. Le plan national actuel de formation des enseignants ordinaires fait de l'inclusion une priorité. Des centres de ressources territoriaux viennent compléter l'offre.

L'inclusion à l'italienne trouve son origine dans un mouvement de contestation de la psychiatrie ; le psychiatre Franco Basaglia a ainsi fait fermer les institutions psychiatriques et œuvré au retour de tous dans la cité. C'est bien davantage un mouvement social qu'une problématique uniquement scolaire : il s'agit d'une "logique dé-ségrégative".

Dès lors, se présentent des situations où des élèves très handicapés, et dont le niveau cognitif est très faible, se trouvent avec leurs pairs du même âge : avec ces élèves dont les acquis sont très faibles, les projets s'orientent davantage vers la participation sociale que la progression scolaire. Il convient de remarquer que leurs camarades valides se montrent extrêmement bienveillants, mais il est difficile d'évoquer une véritable mutualisation des savoirs, telle qu'elle est avancée par les enseignants, et ce, d'autant moins qu'il y a une importance présence d'adultes autour des élèves handicapés. Le bénéfice pour chacun n'est pas discuté, mais il n'est pas toujours lié aux apprentissages.

A la différence de la France, il n'y a pas d'alternative à l'établissement scolaire pour l'enfant handicapé. L'éducabilité est posée comme un principe dès les années 1970. Dès lors, cet accueil repose sur une forte présence des adultes auprès de l'élève : dans quelle mesure ne contribue-t-elle pas à un maintien dans la dépendance envers autrui ?

En effet, la diminution de l'accompagnement n'est pas programmée et la compensation individuelle prime sur le développement de relations sociales fondées sur l'autonomie de l'élève. Enfin, le rôle central de

l'enseignant de soutien tend à l'isoler et à favoriser l'instauration de pratiques de délégation.

Fort de ces constats, le ministère cherche à développer des pratiques d'accessibilité, en modifiant le plan de formation, et en rappelant que l'enseignant de soutien est le co-titulaire de la classe, et ne peut être seul responsable de l'inclusion.

La mission propose de s'inspirer du modèle italien sans pour autant le transposer tel quel à la réalité française, qui est héritière d'une tradition très différente. Cinq axes sont développés :

- Faire de l'établissement le centre de l'éducation inclusive
- Donner la priorité à l'identification des besoins et à la diversification des réponses
- Renforcer la formation des enseignants
- Développer les dispositifs et transformer l'offre
- Promouvoir la mission d'inclusion sociale de l'école.

Source : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/19/2/IGAENR-2017-118-Inclusion-eleves-situation-handicap-Italie\\_909192.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/19/2/IGAENR-2017-118-Inclusion-eleves-situation-handicap-Italie_909192.pdf)